



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 33430

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les perspectives d'un rallongement de la durée des cotisations sociales à 42,5 années de travail à la Réunion, dans le cadre de la réflexion engagée sur la retraite. Or, avec un taux de chômage supérieur à 40 %, de nombreux Réunionnais seront tenus à l'écart d'un dispositif où l'accès à la retraite est fondé sur une période de travail, de telle sorte qu'ils ne pourront prétendre qu'à un minimum vital au lieu d'une retraite à taux plein. Dès lors, le risque est réel d'un retour en arrière de près de 50 années où les personnes âgées percevaient l'allocation de vieux travailleurs salariés, qui s'apparentait à une allocation forfaitaire minimale. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures propres à la Réunion qu'elle envisage de mettre en place afin d'anticiper cette évolution préoccupante.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33430

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4647